



# Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU  
TRANSPORT SCOLAIRE A DESTINATION DES COLLÈGES  
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

**Date de convocation**  
**22/01/2024**  
**Date d'envoi**  
**24/01/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Président en exercice.

**Nombre de membres**  
En exercice : 6  
Présents : 6  
Absents : 0  
Pouvoirs : 0  
Votants : 6

**Etaient présents :**

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN, Brigitte BESQUENT,  
Monsieur Sébastien MARAIS, Jean-Michel ARNAUD.

**Absents excusés :**

Madame /  
Monsieur /

**Assistait également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :**

Madame Danièle HOUDU, Christine MÉNORET.

**Assistait également à la réunion sans voix délibérative :**

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN



**DEL N° 14-02-2024/04 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir pris connaissance du rapport sur les Orientations Budgétaires transmis avec la convocation de la séance de ce jour (document annexé à la présente délibération),

Le Comité Syndical :

**PREND ACTE de la tenue en cette séance des Orientations Budgétaires 2024.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

La secrétaire de séance,



Bertrand RITOURET

Madame Sylviane FORTUN,  
Déléguée Titulaire

Délibération rendue exécutoire : **20 FEV. 2024**  
Par sa transmission en Préfecture le ..... **20 FEV. 2024**  
Et sa publication le site internet de la commune le : .....

Le Président,

